

Conseillers de prévention
-Académique : Karen SALIBUR
Tel : 01 57 02 60 11 – email : Karen.Salibur@ac-creteil.fr

-Seine-et-Marne
1^{er} degré : Franck MOULHIAC
Tel : 01 64 41 26 81 – email : Franck.Moulhiac@ac-creteil.fr
2nd degré : Francette DALLE-MESE
Tel : 01 64 41 27 81 – email : ce.77pvs@ac-creteil.fr

-Seine-Saint-Denis
1^{er} degré : Jean-François CHLEQ
Tel : 01 43 02 55 98 – email : Jean-Franc.Chleq@ac-creteil.fr
2nd degré : Régis ASTRUC
Tel : 01 43 93 73 62 – email : ce.93pvs@ac-creteil.fr

-Val-de-Marne
1^{er} degré : Valérie LEMAIRE
Tel : 01 45 17 62 68 – email : Valerie.Lemaire@ac-creteil.fr
2nd degré : Pierre QUEF
Tel : Tél : 01 45 17 62 45 – email : ce.94pvs@ac-creteil.fr

Inspectrice santé et sécurité au travail
Malika ABDELHAFID
Tel : 01 57 02 60 09 – email : isst@ac-creteil.fr

Médecin conseiller technique de la rectrice
Dr Nadine LABAYE-PREVOT
Tél : 01 57 02 68 29 – email : ce.sema@ac-creteil.fr

Médecins de prévention
-Rectorat
Dr Claire PATARD (médecin coordonnateur)
Dr Antoine GUERGUERIAN (enseignants 2nd degré)
Dr Stéphane PETER (IATOSS)
Tel : 01 57 02 68 30 – email : ce.sema@ac-creteil.fr

-Seine-et-Marne
Dr Pascale TSAKIRIS et Dr Michel BASSET
Tel : 01 64 41 26 31 – email : ce.77medprev@ac-creteil.fr

-Seine-Saint-Denis
Dr Nabih BOURAS et Dr Philippe LEGRAS
Tel : 01 43 93 70 91 – email : ce.93medprev@ac-creteil.fr

Infirmière de prévention
Marie-Claire SEGUIN
Tél : 01 57 02 69 25 – email : Marie







Infirmière – Conseiller technique de la rectrice
Françoise BENEDECIT
Tel : 01 57 02 68 36 – email : ce.seia@ac-creteil.fr

Assistante de service social – Conseiller technique de la rectrice
Jeannine ZAKOWETZ
Tel : 01 57 02 68 37 – email : ce.sesa@ac-creteil.fr

Correspondants Handicap :
-Médecin conseiller technique de la rectrice
Dr Nadine LABAYE-PREVOT
Tél : 01 57 02 68 29 – email : ce.sema@ac-creteil.fr

-Cheffe de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel (DAMESOP)
Marie-Christine SIMULA
Tel : 01 57 02 64 48 – email : ce.damesop3@ac-creteil.fr

Secrétaires des CHSCT
CHSCT Académique : Marc LESVIGNES
Tel : 06 33 89 19 41 – email : secretairechscta@ac-creteil.fr
CHSCTD 77 : Vincent LAVALLE
Tel : 06 12 97 48 66 – email : secretairechsctd77@ac-creteil.fr
CHSCTD 93 : Sylvie DESMAELE
Tel : 06 22 73 72 84 – email : secretairechsctd93@ac-creteil.fr
CHSCTD 94 : Cécile QUINSON
Tel : 06 26 30 36 09 – email : secretairechsctd94@ac-creteil.fr

JE SUIS CONFRONTÉ(E) A UNE SITUATION DE :	QUE PUIS-JE FAIRE ?	QUE FONT MES INTERLOCUTEURS ?
 <p>► Mal être au travail</p> <p>Exemples : sentiment d'isolement, conflits interpersonnels, angoisse, état dépressif, ...</p>	<p>► Je peux contacter le chef d'établissement ou le chef de service</p> <p>► Je peux également contacter en toute confidentialité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le service médical de prévention des personnels • le service social des personnels • la DAMESOP 3 • un représentant des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) départemental 	<p>► le chef d'établissement ou le chef de service me conseille et peut intervenir</p> <p>► Le médecin de prévention des personnels : analyse ma situation et préconise des mesures adaptées</p> <p>► Le service social des personnels : me conseille, peut me recevoir et m'accompagner</p> <p>► La DAMESOP 3 : peut recevoir, proposer un accompagnement ou une médiation</p> <p>► Les représentants des personnels au CHSCT : me conseillent et m'accompagnent dans la démarche</p>
 <p>► Risques pour moi ou des tiers (élèves, parents, ...)</p> <p>Exemples : dégradation de locaux ou d'équipement, risque de chute, ...</p>	<p>► Je signale le problème au chef d'établissement ou au chef de service</p> <p>► Je renseigne le registre de santé et de sécurité au travail en ligne</p>	<p>► L'assistant de prévention : peut me conseiller sur la démarche</p> <p>► le chef d'établissement ou le chef de service : est informé de mon signalement, peut décider d'actions de prévention et assure le suivi des signalements</p> <p>► Les membres du CHSCT départemental sont informés des signalements</p>
 <p>► Danger grave et imminent (pouvant entraîner des conséquences très graves et à court terme pour ma vie ou ma santé)</p>	<p>► J'alerte immédiatement le chef d'établissement ou le chef de service par tout moyen approprié (oral, téléphone, mèl)</p> <p>► Je me protège ; si nécessaire, et si les conditions sont réunies, je peux me retirer de la situation de travail, sauf si je risque d'exposer autrui au danger</p> <p>► Je peux prendre contact avec un représentant des personnels au CHSCT</p> <p>► Je remplis le registre de signalement de danger grave et imminent</p>	<p>► Le chef d'établissement ou le chef de service: représentant de l'autorité hiérarchique, arrête les mesures destinées à faire cesser le danger</p> <p>► Les représentants des personnels au CHSCT : conseillent et participent au suivi de la situation</p>
 <p>► Violences physiques ou verbales de la part d'élèves ou d'adultes</p> <p>Exemples : insultes, menaces, coups, harcèlement, ...</p>	<p>► Je protège les autres et moi-même</p> <p>► J'alerte le chef d'établissement ou le chef de service qui remplira une fiche de signalement d'événement grave</p> <p>► Je peux bénéficier de la protection fonctionnelle de l'administration</p> <p>► En cas de sentiment de harcèlement, je peux adresser un courrier établissant le rapport des faits à l'autorité hiérarchique</p> <p>► Je peux porter plainte</p> <p>► Je peux faire une déclaration d'accident de service ou de travail</p> <p>► Je peux solliciter l'écoute et l'accompagnement de personnels ressources (coordonnées ci-contre)</p>	<p>► Le chef d'établissement: ou le chef de service transmet le signalement d'événement grave à l'autorité, il peut prendre des mesures conservatoires</p> <p>► Les personnels ressources (cités ci-contre) : me conseillent, peuvent me recevoir ou m'accompagner dans la démarche</p> <p>Le guide académique sur les violences et les incivilités précise le rôle des différents interlocuteurs et les démarches possibles.</p>
 <p>► Problème de santé ayant une incidence sur mon travail</p> <p>Exemples : maladie grave ou chronique ayant un impact sur mon travail, grossesse difficile, situation de handicap, ...</p>	<p>► Je peux prendre contact avec un médecin de prévention</p> <p>► Je peux prendre contact avec le correspondant handicap de mon département</p> <p>► Je peux prendre contact avec le service social des personnels concernant l'accès à mes droits (personnels et professionnels)</p>	<p>► Le médecin de prévention : peut me recevoir, analyse mes difficultés de santé et/ou professionnelles et préconise des mesures adaptées à mon état de santé</p> <p>► Le correspondant handicap : peut m'informer et m'accompagner</p> <p>► Le service social des personnels : me conseille, peut me recevoir et m'accompagner</p>
 <p>► Accident de service (sur le lieu ou à l'occasion du travail) et de trajet ayant entraîné ou non un arrêt de travail</p> <p>Exemples : chute, blessure sur le temps de travail, ...</p>	<p>► Je préviens le chef d'établissement ou le chef de service</p> <p>► Je consulte un médecin (traitant, hospitalier) dans les meilleurs délais</p> <p>► Je remplis la déclaration d'accident de service ou de travail</p> <p>► Je peux prendre contact avec un représentant des personnels siégeant en commission de réforme départementale</p>	<p>► Le chef d'établissement ou le chef de service prend rapidement des mesures conservatoires</p> <p>► Le médecin consulté établit le « certificat médical initial »</p> <p>► Le représentant des personnels siégeant en commission de réforme départementale : me conseille</p>